

DATE :
le 17 août 2022

ENDROIT:
OTTAWA, ON

PRINCIPAUX :
Michael T. Cohen, MD, président, ACPM;
Lisa Calder, MD, MSc, FRCPC, directrice générale, ACPM

SUJET :
Assemblée annuelle et conférence 2022 de l'Association canadienne de protection – Faits saillants de l'année.

00:00:00

Dre Lisa Calder: (Début de l'interprétation): Merci Mike et merci de votre patience. Nous apprenons à fonctionner en mode hybride. Il va sans dire que l'année écoulée a été très difficile pour vous, nos membres. Mais elle a aussi été difficile pour vos patients et tous les prestataires de soins de santé. En se penchant sur l'année écoulée et à ce que vous avez vécu, à savoir la rareté des ressources, les délais d'accès aux soins, l'évolution des champs d'exercice, les questions de bien-être et les menaces à la sécurité personnelle, on comprend que cela représente beaucoup. Malgré tout, vous avez persévéré dans votre quête de prodiguer des soins de santé sûrs et efficaces pour les Canadiens et Canadiennes. Merci.

00:00:46

Merci pour votre persévérance, votre courage et votre savoir-faire. Ce que vous faites tous les jours fait une différence dans la vie d'innombrables patients canadiens. (Fin de l'interprétation)

00:00:57

En effet, Le travail que vous faites chaque jour a une incidence concrète sur la vie d'un très grand nombre de patients et patientes canadiens.

00:01:05

(Début de l'interprétation): Tandis que vous soignez vos patients, le rôle de l'ACPM est de vous soutenir en protégeant votre intégrité professionnelle et en vous aidant à prodiguer des soins sécuritaires. Tout au long des épreuves de cette année, nous avons continué d'agir en partenariat avec vous. Nous avons fait de notre mieux pour vous épauler en modernisant l'ACPM, et ce, de manière collaborative. Permettez-moi de vous dire quelques mots sur la façon dont nous avons respecté ces engagements en vous apportant de la valeur, à la fois à vous et au système de santé canadien.

00:01:40

Si vous devez retenir un seul message de la séance d'aujourd'hui, j'aimerais que ce soit le suivant : l'ACPM est là pour ses membres ici au Canada. (Fin de l'interprétation) 00:01:52
En effet, l'ACPM est là pour ses membres où qu'ils soient au Canada.

00:01:57

(Début de l'interprétation): Rien qu'en 2021, nos médecins-conseils ont répondu à plus de 24 000 appels de membres pour aider ces membres à gérer des problèmes liés à la sécurité des patients et à prodiguer des soins médicaux sécuritaires. Nous avons également aidé nos membres à résoudre plus de 8 000 problèmes médico-légaux, qu'il s'agisse de plaintes auprès du Collège, de problèmes hospitaliers ou de poursuites civiles. Au cours de l'année écoulée, nous avons défendu les intérêts de nos membres eu égard aux enjeux découlant de la COVID19, comme le protocole de triage en soins intensifs et la reprise des soins non urgents.

00:02:31

Nous avons également fourni des conseils médico-légaux de grande qualité sur des questions allant de la prestation de l'aide médicale à mourir à la communication efficace avec les patients. Nous avons partagé des ressources et des informations grâce à divers des canaux, comme vous le voyez à l'écran. Notre carrefour sur la COVID-19 a été utilisée par plus de 77% des membres de l'ACPM. Nous continuons d'être une source fiable de conseils empathiques.

00:03:04

Les membres communiquent directement avec nous. D'ailleurs, ce matin, lors de la séance d'éducation, nous avons entendu des membres évoquer les impacts des événements médicolégaux sur leur santé et leur bien-être. Nous savons que la santé et le bien-être des médecins a une incidence directe sur la sécurité des soins et le risque d'événements médico-légaux. C'est la raison pour laquelle nous prenons des mesures tangibles pour soutenir le bien-être des membres qui sont aux prises avec des problèmes juridiques. En 2021, nous avons créé un nouveau service de soutien auprès des médecins afin de renforcer nos efforts en matière de bien-être. Ceci comprend les actions affichées à l'écran.

00:03:40

Un élément-clé du mandat de l'ACPM consiste à indemniser les patients au nom des membres lorsque ces patients sont lésés par des soins médicaux négligents, ce qu'on appelle une faute professionnelle au Québec. Au cours des cinq dernières années, nous avons versé un total cumulatif de 1,2 G\$ de dollars en indemnisations aux patients, et un total de 276 M\$ en 2021, soit 70 M\$ de plus qu'en 2020. Nous mettons l'accent sur la prévention des préjudices subis par les patients grâce à l'éducation et au soutien des membres. Or, lorsque la preuve d'un préjudice causé par des soins négligents est sans équivoque, nous indemnisons le patient convenablement et rapidement. Nous investissons également de manière prudente afin de disposer de fonds suffisants pour indemniser les patients et soutenir les médecins aujourd'hui et à l'avenir.

00:04:39

S'agissant de placements, vous entendrez davantage parler de cette question plus tard aujourd'hui, mais je voulais quand même vous signaler que les cotisations des membres en 2023 seront réduites dans l'ensemble des régions au moyen de crédits de cotisation. Notre objectif est de maintenir une stabilité relative dans les cotisations et d'éviter d'augmenter les droits payés par nos membres. C'est en grande partie dû au rendement de nos placements que nous avons terminé l'année 2021 en bonne position financière. Cela nous permet de réduire la cotisation de nos membres en appliquant des crédits de cotisation.

00:05:22

À l'avenir, nous continuerons à faire en sorte que l'Association dispose de fonds suffisants pour indemniser les patients au nom des membres sur le long terme, et pour faire face à tout changement dans l'environnement médico-légal. À vous, Mike.

00:05:41

Dr Michael T. Cohen: Merci, Lisa, pour ce survol des moyens par lesquels nous continuons de soutenir nos membres. J'aimerais à présent vous parler de la modernisation de l'Association.

00:05:51

À l'échelle de l'organisme, nous continuons de chercher de nouvelles façons de moderniser et d'améliorer la manière dont nous soutenons les membres et contribuons à la sécurité des soins. Un élément clé de cette démarche consiste à accorder la priorité à l'équité, à la diversité et à l'inclusion ou l'EDI. L'EDI est essentielle à notre identité, à notre mode de fonctionnement et à la prestation de nos services, ainsi qu'à l'environnement dans lequel nos membres exercent leur profession. Nous savons que des membres et des patients sont victimes de racisme et d'inégalités dans l'ensemble du système, et nous reconnaissons que cela affecte considérablement les médecins, menace la sécurité des patients et crée un risque médico-légal.

00:06:28

Nous avons la responsabilité d'aborder ce risque et nous nous engageons à contribuer à atténuer les préjugés, les inégalités dans les services que nous prodiguons à nos membres et à instaurer une culture qui soutienne l'EDI. Au cours des 12 derniers mois, nous avons pris des mesures importantes à cette fin. Nous nous engageons auprès des membres et apprenons de groupes de parties prenantes et de chefs de file en matière d'EDI pour nous aider à répondre aux défis auxquels nos membres sont confrontés. Nous avons fourni aux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration de l'ACPM une formation complète sur l'EDI et les préjugés.

00:07:06

Nous avons travaillé avec des experts-conseils du Centre canadien pour la diversité et l'inclusion afin d'évaluer notre diversité et d'examiner les moyens de rendre notre culture de travail plus inclusive et équitable. Nous continuons à renforcer la capacité de notre personnel à mieux cerner les enjeux d'EDI. Nous avons également commencé à mettre au point une stratégie à long terme en matière d'EDI que nous partagerons aujourd'hui. Lisa vous en dira davantage plus tard, mais je tiens à dire à quel point je suis fier de cette stratégie. Son élaboration est le fruit d'une collaboration entre le Conseil, la direction et les employés. Elle reflète vraiment l'engagement de l'ACPM à agir à tous les niveaux de l'organisme.

00:07:48

En tant qu'organisme, nous cherchons continuellement à moderniser et à améliorer la façon dont nous soutenons nos membres. Ce travail comprend nos efforts en matière de soutien au service de l'EDI, mais nous cherchons également à moderniser notre gouvernance. Au cours des 18 derniers mois, nous avons fait appel à des experts externes indépendants en matière de gouvernance afin de fournir aux membres du Conseil et aux dirigeants les meilleures ressources et pratiques disponibles en matière de gouvernance. Dans le cadre de ces conversations, nous avons commencé à discuter de la taille, de la composition, de la représentation, de la portée et de la structure du Conseil.

00:08:23

Nous avons également examiné la possibilité d'aligner nos procédures de gouvernance sur des pratiques plus contemporaines. Par ailleurs, notre cadre de gouvernance doit continuer de répondre aux besoins de l'Association et de ses membres. Contribuer à la sécurité des soins médicaux est la cheville ouvrière de la mission de l'ACPM. Nous proposons activement un apprentissage continu pour aider nos membres à réduire les préjudices causés aux patients et à diminuer le risque médico-légal. En 2021, nous avons organisé un colloque virtuel pour les résidents de 17 facultés de médecine. Nous avons continué à améliorer notre guide des bonnes pratiques et nous avons proposé des activités d'apprentissage en ligne agréées et fondées sur des données probantes.

00:09:06

Notre filiale, Saegis, a également étendu sa programmation virtuelle et renforcé ses capacités d'apprentissage individuel et en groupe dirigé. En partie, le rôle de l'ACPM est de plaider en faveur d'une amélioration du système. En 2021, nous avons créé un service responsable des partenariats stratégiques. Depuis, nous avons présenté 59 mémoires aux organismes de réglementation et nous sommes intervenus auprès de gouvernements, d'ordres professionnels et de parties prenantes afin de présenter nos idées sur de multiples sujets, comme vous le voyez sur cette diapositive. Nous avons également signé l'appel à l'action des travailleurs de la santé du Canada au sujet de la crise des ressources humaines en santé, et nous avons récemment contacté les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour les inviter à collaborer avec nous afin de protéger nos membres contre d'éventuels problèmes avec la

justice américaine s'ils offrent des services d'avortement à des patientes autres que Canadiennes.

00:10:01

S'agissant de cette question, nous savons que la décision récente d'annuler l'arrêt Roe c. Wade a été particulièrement pénible pour nos membres. Nous savons que vous avez également des questions par rapport aux risques médico-légaux associés aux services d'avortement prodigués à des patientes américaines. Le 6 septembre prochain, nous organisons une séance virtuelle d'une heure accessible à tous nos membres dans le but de répondre à leurs questions. Cette séance comprendra un panel d'experts dans ce domaine et sera interprétée simultanément. Vous recevrez bientôt une invitation à cette séance, alors surveillez vos boîtes de réception.

00:10:40

La représentation stratégique n'est pas le seul moyen par lequel nous soutenons la sécurité des patients. L'ACPM possède la plus grande collection de données médico-légales sur les médecins au monde. Nous nous servons de ces données pour cerner des lacunes qui affectent la sécurité des patients et mettre en évidence les possibilités d'amélioration de la qualité. Nos ressources d'apprentissage sur la sécurité des soins s'appuient sur nos données. En 2021, nous avons modernisé nos activités de recherche afin de fournir des informations opportunes sur la septicémie, les événements qui ne devraient jamais se produire et la santé rurale. Nous avons également publié des manuscrits dans des revues à comité de lecture, répondu à des demandes de projets de recherche et de données, comme vous pouvez le voir sur cette diapositive.

00:11:19

En fin de compte, notre recherche soutient la sécurité des patients et contribue à prévenir les préjudices. La collaboration, tant au sein de l'ACPM qu'à l'échelle du système de santé, est essentielle aux mises à jour que Lisa et moi venons de partager. Dans ces moments très difficiles, il est plus important que jamais de travailler main dans la main au service des besoins changeants de nos membres, de leurs patients et du système de soins de santé. Nous avons travaillé avec la Health Care Insurance Reciprocal of Canada pour créer un apprentissage visant à réduire le risque dans les soins obstétricaux.

00:11:56

Nous avons conseillé l'Association médicale de l'Ontario, Alberta Health Services, Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada au sujet de l'hésitation à se faire vacciner. Nous avons participé à une assemblée publique en Colombie-Britannique pour discuter de l'intimidation et du harcèlement des médecins, et nous avons fait partie du groupe de travail sur les soins virtuels de l'AMC visant à élaborer des stratégies en matière de soins virtuels.

00:12:21

J'espère que ces renseignements vous ont donné une idée plus précise des avantages que confère l'ACPM à ses membres, aux patients et au système de santé. (Fin de l'interprétation)

00:12:38

(Début de l'interprétation): À présent, jetons un coup d'œil à nos renseignements financiers. Nous commencerons par un message du Dr Darcy Johnson, président du comité d'audit que je vais inviter à nous rejoindre sur l'estrade. Darcy. (Fin de l'interprétation)